

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Assemblée générale MFP – Faire plus et mieux ensemble ! ».
[LIEN DIRECT](#)

ÉCHANGES TWITTER

L'intégralité des échanges
[LIEN DIRECT](#)

RETOMBÉES PRESSE

Les retombées presse post-AG
[LIEN DIRECT](#)

OBSERVATOIRE

UN FILM, UN MOOK, UNE ÉTUDE

De nouvelles communications.

PAGE-02

STRATÉGIE

UNE ANNÉE CHARNIÈRE

L'année 2021 a été une année C.H.A.R.N.I.E.R.E. sur de nombreux points. Pourquoi la qualifier ainsi ? Que retenir ?

PAGE-01

“ UNE MFP SUR TOUS LES FRONTS ET SUR TOUS LES TONS

Serge Brichet - Propos d'ouverture

2021, ANNÉE CHARNIÈRE

Hisser nos exigences à la hauteur de nos ambitions.

Dans quelle mesure la réforme PSC prend-elle corps ? Quel est le réel chemin parcouru et les écueils encore en suspens ? A ce stade d'avancée de la réforme, doit-on parler de réussite, de victoire ou de régression ? La question paraît simple mais les réponses sont aussi diverses que multiples...

Selon le secrétaire général, « il ne convient pas de nier l'avancée significative de l'aide financière en santé qui sera octroyée demain aux agents publics, au plus tard en 2026 pour les territoriaux et les hospitaliers. Mais ce principe de participation

obligatoire des employeurs à la couverture complémentaire de leurs personnels, revendiqué depuis des années par la MFP, n'est pas un élément suffisant pour s'en contenter. La réforme reste complexe et encore non appliquée ». Des points durs demeurent – principe non acquis du couplage des garanties santé/prévoyance à l'Etat et dans l'hospitalière, exclusion de la dépendance, financement insuffisant à l'Etat de l'accompagnement social et de la prévention, instauration d'avantages fiscaux et sociaux pour les seuls contrats collectifs obligatoires – et les acteurs mutualistes vont devoir s'adapter. Mais à quel prix ?

Au final, pourquoi apporter une réponse mitigée ?

D'abord parce que la réforme est encore sur les rails. Seul un premier cadre, encore à compléter, est établi notamment à l'Etat et dans la territoriale avec la publication de premiers textes réglementaires. Ensuite parce que les modalités de mise en œuvre de la réforme peuvent tout faire basculer et seront donc déterminantes. Et enfin parce que les changements qui vont s'opérer demain seront inédits pour la Fonction publique. Poser un avis tranché et définitif sur la transposition de contrats collectifs obligatoires qui n'existent que dans le secteur privé est prématuré. D'évidence, comme le rappelle Serge Brichet « On n'a pas obtenu le meilleur mais on a évité le pire ! Avec le recul

pris depuis le démarrage des travaux, l'accompagnement régulier et fraternel des syndicats, les évolutions des arbitrages ministériels, le nouveau dispositif de couverture posé, à défaut d'être le meilleur, a indéniablement permis d'éviter une régression certaine des couvertures des personnels publics... l'avenir jugera ! ».

Agir collectivement sur la réforme.

Depuis plusieurs mois, pour accompagner la réforme PSC, la MFP a intensifié ses actions aussi bien pour définir des positions communes avec ses mutuelles que pour resserrer ses liens de confiance historiques avec les fédérations syndicales. La tâche est loin d'avoir été aisée, au vu des prises de position parfois très divergentes, mais l'unité s'est imposée au fil des discussions pour faire évoluer la réforme, telle que pensée initialement par le gouvernement.

Les travaux ont été denses, tout comme les rencontres institutionnelles et les échanges avec les pouvoirs publics et Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques. Une



Construire dans un contexte particulier.

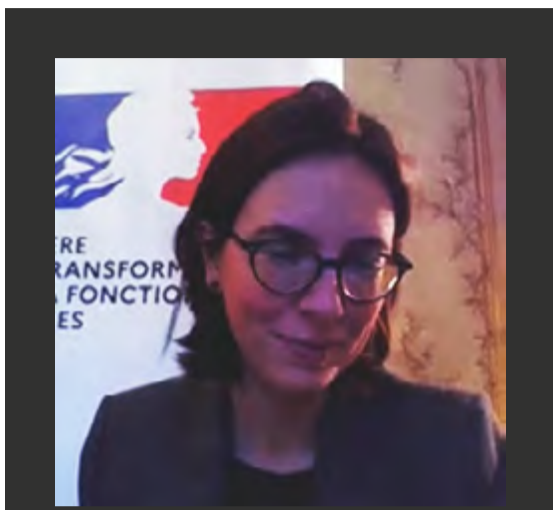
Le quinquennat 2017-2022 a été marqué de bout en bout par de multiples crises (gilets jaunes, longue grève des transports publics suite au projet de réforme des retraites, crise sanitaire mondiale, invasion de l'Ukraine par la Russie).



■ Plus de 140 présents, ■ 11 résolutions adoptées, ■ 67 tweets ayant généré près de 500 engagements (commentaires, partages, likes...), pour une audience globale au-delà des 7500 impressions.

mobilisation parlementaire forte sur le PLFSS 2022 contre notamment la disposition (devenue l'article 16 de la loi de financement) qui n'ouvre les exonérations fiscales et sociales sur la participation financière des employeurs publics qu'aux seuls contrats collectifs à adhésion obligatoire, lézant ainsi les autres dispositifs de couverture pourtant ouverts par l'ordonnance de cadrage de février 2021.

Plus d'une dizaine de réunions se sont tenues avec une participation très forte de tous les syndicats représentatifs de la Fonction Publique. Les échanges se sont révélés parfois fructueux notamment sur l'évolution des objectifs de solidarité actifs-retraités et la grille interministérielle socle de complémentaire santé.



« **Big Bang de la PSC. Quels impacts à venir dans la Fonction publique ?** »

Un événement à succès avec plus de 1000 participants inscrits pour entendre la ministre et alerter sur les futurs dangers de mise en œuvre de la réforme...

DES INVISIBLES AUX DÉSAGRÉGÉS LE MOOK TOME III ARRIVE !

INDISPENSABLES & fragiles 2022

"SI JE VAIS MAL, VOUS IREZ MAL."

LORSQUE LA SANTÉ DES AGENTS PUBLICS SE DÉSAGRÈGE, LE SERVICE PUBLIC SE DÉGRADE.

MFP
MUTUALITÉ FONCTION PUBLIQUE

R Renforcer le lien démocratique.

Dans le prolongement de 2020, l'année 2021 a permis de maintenir la vie démocratique via des prises de décision à distance avec des taux de participation souvent supérieurs à ceux des réunions en présentiel (AG, CA, BF, Commissions métiers, CFR, Groupes de travail...)

Côté interne, l'aménagement

de l'organisation et des modalités de travail des salariés a été adapté à la mise en œuvre du protocole sanitaire (travail sur site ou en distanciel pour apporter la souplesse nécessaire permettant de protéger les salariés et assurer une continuité optimale des missions, mise en place d'une charte d'expérimentation du télétravail au 1er octobre 2021...).

N Négocier la politique conventionnelle avec les établissements de santé.

Dans un délai restreint, la MFP a assuré avec succès la reprise des anciens accords signés au titre du conventionnement hospitalier mutualiste. Malgré l'activité très dense, le bilan est satisfaisant à plusieurs égards :

- sur 363 renégociations CHM traitées, 115 accords conventionnels ont été

reconduits à l'identique

- en 2021, seules 5 dénonciations d'accords ont été établies

- plus de 370 dossiers devraient être traités en 2022

Autres points de réussite : la mise en place d'une « brigade » d'élus expérimentés pour poursuivre l'accompagnement du conventionnement dans le temps, les sessions de formation innovantes proposées par un cabinet extérieur à plus de 200 élus du Réseau MFP...

I Initier de nouveaux partenariats d'accompagnement social et de prévention.

La commission, tout nouvellement désignée « Commission Accompagnement Social », a poursuivi le développement de ses partenariats avec :

- **Cohabilis** : signature de la convention MFP/Cohabilis/UMR le 16 novembre 2021 pour accroître le notoriété des projets de cohabitation intergénérationnelle solidaire

- **Crésus Alsace** : partenariat

qui se prolonge avec un cycle de visioconférences thématiques « *Relation à l'argent, gestion du budget familial : comprendre pour prévenir et agir* »

- **Silver Valley** : officialisation du partenariat avec la signature d'une convention cadre en septembre 2021

- **la CNAV** : partenariat en extension avec l'intégration de deux nouvelles CARSAT (Aquitaine et Pays-de-la-Loire) et des actions avec retour en présentiel (forums, spectacles, conférences...)

E Eclairer et porter le débat autour des fragilités sociales dans la Fonction Publique.

Voilà le nouvel objectif déployé avec succès par la MFP depuis plusieurs années déjà dans le cadre de son Observatoire. Les projets sont nombreux et sans cesse renouvelés, rénovés.

Une nouvelle ligne de communication... des Invisibles aux Désagrégés :

Le Mook Tome III arrive ! Au dernier trimestre 2022, il permettra de donner corps à la nouvelle campagne de communication « *Il faut que je tienne !* », communément nommée « Les Désagrégés », dans le prolongement des

« Invisibles ». La nouvelle marque a été officialisée lors de l'assemblée générale et sera diffusée d'ici peu sur les réseaux sociaux. Sur cette base, le Mook III portera des analyses d'experts autour de plusieurs thèmes : *De l'utilité des agents à leurs fragilités, est-ce une fatalité ? La PSC, une protection limitée ? La santé peut-elle se priver de solidarité ? En matière de santé, c'est quoi la bonne efficacité ?*

La nouvelle étude MFP des fragilités sociales dans la Fonction publique : La 3ème édition de l'enquête MFP/Harris Interactive sur l'état de santé des personnels publics est en cours. Elle sera diffusée dans son intégralité dès septembre et permettra d'apporter des éclairages inédits de la perception des agents publics sur la réforme de la protection sociale complémentaire.

“

Plus de 20 webinaires animés par l'équipe du siège, se sont tenus avec des taux de participation élevés pour former le réseau particulièrement dynamique

avec des « webinaires » métiers (le conventionnement, l'action sociale, et l'influence), aussi bien régionaux qu'interrégionaux, organisés dès juillet. L'objectif était de mieux aborder les problématiques techniques et organisationnelles des métiers et accompagner les coordonnateurs métiers dans leurs nouvelles missions.

R Repenser tous nos modes de fonctionnement.

Les interrégionales ont repris pour l'ensemble des militants du Réseau dès 2021 avec 8 sessions (Métropole et DOM) qui ont réuni quelque 400 élus de terrain. Au-delà des instances régionales du Réseau, les militants ont été encadrés

E

Evoluer pour mieux s'inscrire dans l'environnement mutualiste.

Côté Réflexion stratégique, la MFP a connu une année d'ouverture, nécessaire pour mieux s'inscrire dans les nouveaux enjeux de l'environnement mutualiste. L'année 2021 s'est révélée constructive



notamment avec l'accélération des travaux autour d'un Comité de pilotage du projet rassemblant la MFP et la FNMF. L'orientation politique du projet s'est organisée autour de 3 axes principaux et incontournables :

- la mutualisation des actions pour gagner en visibilité et en influence
- le rassemblement de l'ensemble des mutuelles couvrant des agents publics
- la défense prioritaire des intérêts des personnels publics avant les enjeux concurrentiels.

En effet, face à un secteur mouvant,

des évolutions stratégiques, réglementaires et techniques majeures, l'enjeu est d'éviter une voix mutualiste fonctionnaire dispersée, source de fragilité, et de miser sur la conscience mutualiste historique MFP/FNMF. Le dernier chantier Horizon 2020 est maintenant posé pour validation auprès des instances MFP. La prochaine assemblée générale MFP du 12 juillet devrait ainsi valider l'adoption du scénario de rapprochement des structures FNMF et MFP sur la base de la constitution du Conseil des groupements mutualistes protégeant des agents publics.

BUDGET 2021



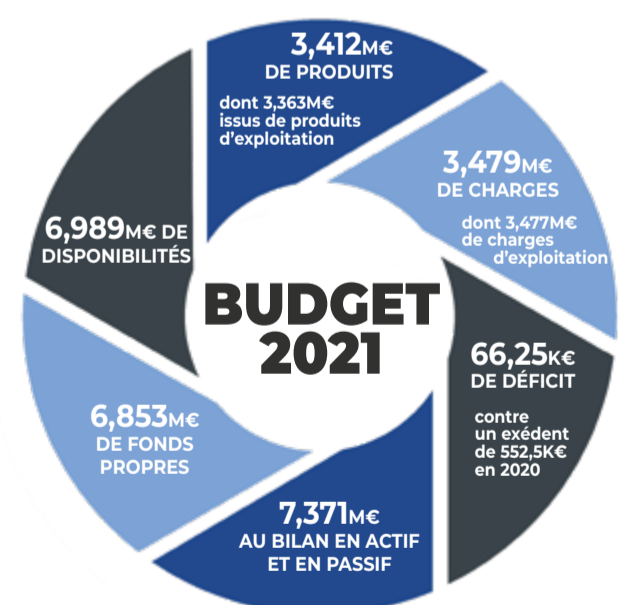
La MFP a poursuivi son activité en adaptant son organisation avec un recours massif au télétravail, une limitation des déplacements, et la tenue des réunions, commissions, groupes de travail, conférences ou ateliers en visioconférence

ou en mode mixte présentiel/visioconférence.

Si le total des charges de l'année 2021 est supérieur à celui constaté à l'exercice précédent, de très nombreux postes de dépenses s'avèrent très en deçà des prévisions budgétaires compte tenu du

fait que le budget prévisionnel 2021 avait été construit sur la base d'un retour « normalisé » de fonctionnement, au regard de la crise sanitaire.

Au titre des éléments marquants de l'exercice, ayant impacté les comptes de l'Union, on trouve : les évolutions de la plateforme Pacte Santé Service Public, les charges d'activation des réseaux sociaux et de relations presse avec la mobilisation sur la réforme PSC, le prolongement de l'étude MFP/Harris Interactive de l'Observatoire des fragilités sociales, la mise en œuvre de la reprise du CHM avec la formation des coordonnateurs régionaux conventionnement et la mise à disposition partielle de deux collaborateurs des Unions Régionales de la FNMF, le recours à l'assistance technique et informatique pour les événements MFP (AG, interrégionales, colloque PSC)...



PERSPECTIVES BUDGÉTAIRES 2022

Deux axes d'approche ont été arbitrés :

- la continuité des missions assurées par la MFP, intégrant notamment : la montée en charge des actions d'influence PSC, les travaux de renouvellement du cadre de la reprise du CHM, le

développement de l'activité d'accompagnement social, la professionnalisation et la dynamisation du réseau militant, les travaux sur le chantier de rapprochement MFP/FNMF...

- la poursuite de la baisse de la cotisation unitaire engagée depuis 2019.

ERIC CHENUT, À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MFP

Première intervention du nouveau président de la FNMF, Eric Chenut, à l'assemblée générale MFP. Le président est revenu sur les grands enjeux politiques, économiques et sociaux du moment. Dans un contexte particulièrement instable, le mouvement mutualiste doit porter haut et fort ses convictions et assurer notamment une réforme du système de santé, plus que vitale, en concertation avec tous les acteurs, parties prenantes. La période électorale qui s'achève a permis de mettre en lumière des propositions phares, notamment via une plateforme construite pour « bâtir des protections sociales durables et asseoir une conception globale de la santé », présentée aux candidats à l'Élysée ainsi qu'aux futurs députés sur tout le territoire. Les axes sont nombreux : bâtir une politique globale de prévention pour lutter contre les inégalités en santé, renforcer un égal accès aux soins, rendre la santé accessible, inclusive et protectrice du bien-être psychique et physique de chacun, réinventer les solidarités pour favoriser l'émancipation et garantir l'autonomie...

Forte de son expérience et de son engagement, la FNMF peut idéalement promouvoir un système de santé solidaire, protecteur et universel pour réduire l'inégalité des chances face à la maladie et les disparités sociales et territoriales très fortes.

De même, les sujets Fonction publique doivent là encore être portés haut et fort et d'une seule voix. Il nous faut « être rassemblés et unis pour conforter nos capacités d'analyse et d'action, notre capacité à nourrir le débat public et faire en sorte d'éclairer les relais d'opinion pour sortir de la logique de financiarisation. Le temps est venu de réfléchir au cadre optimal pour mieux irriguer le débat citoyen ».

Au plus près des citoyens, il est aussi essentiel de redéfinir l'organisation des services publics. Nous devons prendre position, ne pas morceler notre discours mais le porter en tant qu'acteurs de la société engagée. D'évidence, « les vents ne sont pas favorables, il faut se battre tous ensemble, être structurés pour conforter et renforcer notre influence ». Les sujets à faire avancer sont nombreux et notamment



“ Le temps est venu de réfléchir au cadre optimal pour mieux irriguer le débat citoyen ”

sur la PSC : le renforcement de la prévoyance, le développement de la dépendance, le virage préventif nécessaire pour faire reculer les inégalités, la soutenabilité du niveau des cotisations pour ceux

ne bénéficiant pas de participation employeur... aujourd'hui, « notre système génère des inégalités et, parce que nous sommes mutualistes, nous devons proposer des solutions ».

En parallèle, Serge Bricchet a

rappelé que l'environnement mutualiste fonctionnaire vivait un moment charnière et qu'il était important de « prendre le virage des synergies pour garantir un accès effectif aux soins ainsi qu'aux services publics ».

LE PROCESSUS DE DÉCISION EN 4 PHASES

